

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 12 OCTOBRE 2012**

L'an deux mil douze, le douze octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Christine MOTTET, Jean-Philippe BROCHET, Bernadette CASTELHANO, Jocelyne HERMANT, Laurence JACQUET, Daniel JOUREAU, Michel HATTAT, Frédéric SAINZ, Jean-François WALSHOFER.

Excusés :

Janine CHAUMONT ayant donné pouvoir à Christine MOTTET,  
Geneviève HERMANT ayant donné pouvoir à Michel HATTAT,  
Elisabeth MULARZ ayant donné pouvoir à Bernadette CASTELHANO.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BROCHET

Date de convocation : 5 octobre 2012

### **N °2012- 49 : Décision Modificative n°1**

Vu l'avis de la commission des finances en date du jeudi 4 octobre 2012,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire les crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice qui seront pris sur les excédents de fonctionnement.*

#### **Crédits à ouvrir**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE
011	611		8600.00	Prestation de services TLPE

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE
65	6574		2400.00	Subvention exceptionnelle 40 ans du foot

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE
014	739118		5 013 €	Restitution au titre de dégrèvement sur les contributions directes

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE
014	73925		3407 €	Fonds National de Péréquation Des Ressources Intercommunales

## **N °2012- 50 : Cabinet EPI CONSEIL – Mission TLPE**

Le maire informe les membres du Conseil Municipal que compte tenu de la charge de travail qu'occasionne la taxe locale sur la publicité extérieure, notamment la vérification des déclarations 2010 et 2011 fournies par les entreprises, aussi bien sur documents papier et que sur site, il serait souhaitable de mandater le cabinet EPI Conseil pour assurer cette mission. La commune se charge d'établir les titres de recette pour le règlement de cette taxe.

Les honoraires du cabinet EPI Conseil sont de 10 % des recettes perçues par la commune.

Une décision modificative sera prise pour approvisionner le compte 611 afin de supporter cette nouvelle dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et l'autorise le Maire a signé tous les documents liés à cette affaire.

## **N °2012- 51 : Décision Modificative n°2**

Vu l'avis de la commission des finances en date du jeudi 4 octobre 2012,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire les crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice qui seront pris sur les excédents de fonctionnement.*

### **Crédits à ouvrir**

Chapitre	compte	Montant	Nature
012	6331	65,00	Versement au transport
012	6332	10,00	Cotisations versée au FNAL
012	64111	+ 10000,00	Rémunération personnel titulaire
012	64118	- 10000,00	Autres indemnités
012	6451	4700,00	Cotisations URSSAF
012	64131	18900,00	Rémunération non titulaires
012	6417	1075,00	Rémunération des apprentis
012	6454	1150,00	Cotisations ASSEDIC
012	6475	1100,00	Médecine du travail

## **N °2012- 52 : Décision Modificative n°3**

Vu l'avis de la commission des finances en date du jeudi 4 octobre 2012,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire la recette suivante sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.*

### **Recette à ouvrir**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
73	7325		469,00 €	Fonds National de Péréquation des Ressources intercommunales	

## **N °2012- 53 : Décision Modificative n°4**

Vu l'avis de la commission des finances en date du jeudi 4 octobre 2012,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.*

### **Crédits à ouvrir**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
23	2315	ONA	6700 €	Travaux douches complexes sportifs	

### **Crédits à réduire**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
21	2111	19	6700 €	Hangar de stockage	

## **N °2012- 54 : Décision Modificative n°5**

Vu l'avis de la commission des finances en date du jeudi 4 octobre 2012,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.*

### **Crédits à ouvrir**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
23	2315	35	2100 €	Accessibilité handicapés mairie	

### **Crédits à réduire**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
21	2111	19	2100 €	Hangar de stockage	

## **N °2012- 55 : Décision Modificative n°6**

Vu l'avis de la commission des finances en date du jeudi 4 octobre 2012,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.*

### **Crédits à ouvrir**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
23	2315	ONA	18100€	Grillage parking salle des fêtes	

### **Crédits à réduire**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
21	2111	19	18100 €	Hangar de stockage	

## **N °2012- 56 : Décision Modificative n°7**

Vu l'avis de la commission des finances en date du jeudi 4 octobre 2012,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.*

### **Crédits à ouvrir**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
21	2184	ONA	1200 €	bureau	

### **Crédits à réduire**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
21	2188	ONA	1200 €	Autres immobilisations corporelles	

## **N °2012- 57 : Décision Modificative n°8**

Vu l'avis de la commission des finances en date du jeudi 4 octobre 2012,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.*

### **Crédits à ouvrir**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
21	2115	ONA	174000 €	Achat propriété Marchal	

### **Crédits à réduire**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
21	2111	ONA	116000€	Terrain nu	
21	2111	19	12800 €	Terrain nu	
23	2313	32	45200 €	Aménagement Clos St Martin	

## **N °2012- 58 : Décision Modificative n°9**

Vu l'avis de la commission des finances en date du jeudi 4 octobre 2012,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.*

### **Crédits à ouvrir**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
21	2118	ONA	7000 €	Réfection terrain de boules	

### **Crédits à réduire**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
21	2315	ONA	4000 €	Installations, matériel et outillage	
21	2111	19	3000 €	Terrain nu	

## **N °2012- 59 : Décision Modificative n°10**

Vu l'avis de la commission des finances en date du jeudi 4 octobre 2012,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants sur le BUDGET Activités Commerciales et Artisanales de l'exercice.*

### **Crédits à ouvrir**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
21	2115	ONA	15200 €	<i>Achat Marchal</i>	

### **Crédits à réduire**

CHAP.	COMPTE	<u>Opération</u>	MONTANT	NATURE	
21	2111	ONA	15200 €	<i>Terrain nu</i>	

## **N °2012- 60 : Mise à jour du livret jaune et vert**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le livret jaune et vert concernant la longueur de voirie n'est plus à jour. Le Cabinet Vannier a effectué un métré des rues. Il a constaté une longueur de voirie de 13010 mètres (ci-joint la liste des rues) au lieu de 7029 mètres donc il conviendrait de modifier ce livret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

## **N °2012- 61 : Convention avec la Poste – Boîtes CIDEX**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Poste demande l'autorisation d'installer à ses frais un ensemble de trois boîtes aux lettres, répondant aux normes de sécurité en vigueur, appelé batterie CIDEX, à l'angle du Chemin rural dit voie du Moulin et du Chemin des Dâts. Une convention sera prise pour acter les conditions d'implantation, d'installation et d'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette demande et autorise le Maire à signé cette convention.

## **N °2012- 62 : Subvention Eclairage Public ADEME**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé à l'ADEME pour le projet de rénovation de l'Eclairage Public. (Mise en conformité avec la norme de 2015)

Des crédits ont été ouverts au budget principal 2012 à l'article 2315 opération 21 pour ce projet.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux.

## **N °2012- 63 : Avenant n°1 – Aménagement de 2 cellules commerciales**

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'établir un avenant relatif à la construction de deux cellules commerciales, compte tenu de l'adaptation de la plate-forme et des fondations suivant l'étude de sol réalisée par Fondasol.

En conséquence, le montant du marché passe de :

*- 462710,07 TTC initialement prévu à 477880,49 TTC*

Après en avoir délibéré, et vu les conditions évoquées

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- *autorise* le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise DRI dans les dispositions ci-dessus énoncées.

## **N °2012- 64 : Projet « ORSEC – Plan particulier d'intervention de la Société ECOLAB à Châlons-en-Champagne »**

Après avoir examiné le dossier, et,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- *Décide* d'émettre un avis favorable sur le projet « ORSEC – Plan particulier d'intervention de la société ECOLAB à Châlons-en-Champagne ».

## **N °2012- 65 : Enquête publique, au titre de la loi sur l'eau pour les travaux d'extension du parc industriel**

Le Maire présente le dossier soumis à l'enquête publique, au titre de la loi sur l'eau, pour les travaux d'extension du parc industriel de Châlons-en-Champagne sur le territoire de Saint Martin sur le Pré et de Recy, présentée par la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des voix (13 voix pour et 1 abstention), d'émettre aucune observation particulière à cette demande.*

## **N °2012- 66 : Groupement de commandes prestations d'entretien des bâtiments-vitrerie et prestations diverses**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne va mettre en place une procédure formalisée pour un marché de nettoyage et d'entretien des bâtiments-vitrerie et prestations diverses et une constitution d'un groupement de commandes pour les communes intéressées du territoire communautaire.

Ce groupement permettrait d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse, et d'autre part, de garantir la continuité des prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à ce groupement de commandes,
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

## **Informations**

- **Présentation des panneaux pour la zone industrielle**
- **Projet de chauffage au complexe sportif**

**Prochaine séance du Conseil le 16 novembre à 20 heures 30**

**Séance levée à 22 heures 15**